



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le seize janvier dans la salle Caravane Monde,
Présents : 24 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 5 convocation en date du 10 janvier 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 27 Présents : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-
Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Keskin, Laville,
Abstention : Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
Contre : 1 Excusés : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à M. Bornes),
Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Griffé), Mme Segueni (pouvoir à M.
Michel).
Absent : M. Vallon
Secrétaire : M. Aurélien CHEZEAU

Objet : validation de l'acquisition par l'EPORA de trois biens immobiliers situés secteur Jean Macé et Mélas

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du NPNRU sur les quartiers prioritaires de la commune, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil d'ilots bâtis à requalifier.

À ce titre l'EPORA est chargé de réaliser les acquisitions foncières sur l'Ilôt Jean Macé et Mélas (quartiers prioritaires).

L'EPORA a mené les négociations pour des acquisitions à l'amiable, ou par voie de préemption, avec les propriétaires des immeubles aux prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° Parcelle	Adresse	Propriétaire	Prix d'acquisition
BD 612	16 place Jean Macé	LES PORTES DU SOLEIL	176 000 €
BX 274	5 rue de la Résistance	REGAL	20 000 €
BX 275	9 bis rue de la Résistance	FEHRENBACH	20 000 €

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;

Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;

Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour se porter acquéreur des trois biens immobiliers listés ci-dessus ;

Considérant que les négociations engagées avec les différents propriétaires ont abouti à des accords pour un montant total de 216 000 € ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD n°612 appartenant à la société Les Portes du Soleil.

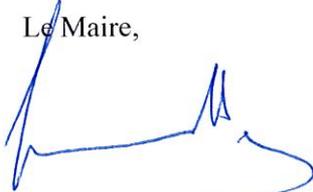
VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BX n°274, appartenant à Monsieur REGAL.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BX n°275, appartenant à Madame FEHRENBACH.

CONFIRME l'engagement de la commune de racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU